

COMMENT AIDER SON ENFANT ?

- Prendre le temps chaque jour d'échanger avec lui sur sa journée.
- L'aider à s'organiser, surtout en début d'année et à anticiper son travail scolaire.
- L'aider à construire son parcours d'orientation. N'hésitez pas à rencontrer le/la professeur.e principal.e et le/la conseiller.e d'orientation (Psy EN)
- Ne pas attendre que les difficultés s'installent pour rencontrer le professeur principal ou un enseignant, de façon régulière.
- Solliciter le CPE, Conseiller Principal d'Education, pour tout ce qui concerne la vie dans l'établissement.

→ Numéro de tel. gratuit national Stop harcèlement scolaire : 3020

REJOIGNEZ LA FCPE !

- La FCPE, première fédération de parents d'élèves, est une fédération indépendante et reconnue d'utilité publique.
- La FCPE représente les parents d'élèves depuis la maternelle jusqu'au lycée, auprès des instances publiques communales, départementales, régionales et même nationales (Conseil Supérieur de l'Éducation).
- Si vous adhérez : vous rencontrerez d'autres parents, vous serez informé régulièrement, invité à des réunions en présentiel ou en visio pour vous exprimer, partager des expériences, co-construire des propositions.... Si vous le souhaitez, vous pourrez être délégué d'une ou plusieurs classes et être représentant FCPE au CA ou dans les instances (commissions éducatives, conseils de discipline, commission restauration ...)
- La FCPE 92 organise des formations le samedi matin pour ses adhérents, généralement en visio : sur l'orientation, l'accueil des élèves en situation de handicap, les conseils de discipline, la DHG (Dotation Horaire Globale)

LYCÉEN ÉTRANGER

Votre enfant n'a pas la nationalité française, n'est pas ressortissant européen ? S'il n'a pas de **titre de séjour valide à sa majorité**, il risque d'être expulsé du territoire dès ses 18 ans. La FCPE, membre du **RESF Réseau Education Sans Frontières**, informe les jeunes et leurs parents sur leurs droits et peut les accompagner bénévolement dans leurs démarches :

<https://92.fcpe-asso.fr/conseils-aux-parents/permanences-resf-hauts-de-seine>
www.educationsansfrontieres.org



Hauts-de-Seine



CDPE 92 - © Photo : Monkey business - Graphisme J. Paris

BIENVENUE AU LYCÉE !

GÉNÉRAL & TECHNOLOGIQUE

Fédération des **C**onseils de **P**arents d'**É**lèves

Parents d'élèves, rejoignez-nous ! <https://92.fcpe-asso.fr>

CE QUI CHANGE AU LYCÉE

Votre enfant entre au lycée. L'organisation et les méthodes de travail y sont différentes. Votre soutien aidera votre enfant au cours de ces trois années de 2nde, de 1^{ère} et de terminale. La FCPE a conçu ce guide qui concerne le lycée général et technologique pour vous y aider. Les bâtiments des lycées ainsi que la cantine et l'entretien notamment sont financés par la Région.

→ LYCÉE PROFESSIONNEL, LYCÉE DES MÉTIERS : VOIR NOTRE DÉPLIANT

L'enjeu du lycée général et technologique

La classe de seconde est une classe exigeante, son niveau est supérieur à celui du collège et les élèves doivent faire preuve de plus d'autonomie. C'est une année importante pour l'orientation puisque les élèves devront en fin de 2nde choisir soit la voie générale incluant 3 spécialités, soit une des 4 filières technologiques (STMG, STIDD, STL, STSS).

Les classes de 1^{ère} et de terminale. Le nouveau bac, très complexe est toujours en évolution mais on peut retenir : 40 % de contrôle continu sur les deux années de 1^{ère} et de Terminale, 60 % d'épreuves terminales (le français, écrit et oral, en 1^{ère} et les 2 spécialités conservées en terminale, la philo et le grand oral en terminale. À noter le coefficient très important des spécialités

Le droit de choisir son avenir

En terminale, les lycéens formulent leurs vœux d'orientation dans le supérieur sur la plateforme **Parcoursup**. La FCPE défend l'orientation choisie par les élèves et leurs parents car c'est un élément déterminant de réussite. **Le choix des spécialités revient en dernier ressort à la famille** qui doit choisir avec attention en fonction du projet d'études, des notes et des goûts de l'élève... Et des spécialités proposées par les lycées accessibles pour l'élève.

Dès la seconde, informez-vous sur l'orientation, les filières, les métiers. Votre enfant peut se documenter au CDI, rencontrer le **psychologue de l'EN** de son lycée (anciennement «conseiller d'orientation»). Pensez aussi à l'un des **7 Centres d'Information sur l'Orientation (CIO)** du 92 qui reçoivent élèves et parents y compris pendant les vacances scolaires.

Le site de l'ONISEP www.onisep.fr est riche d'informations sur les filières et établissements, les dates **des journées portes ouvertes** et **des salons d'orientation**.



Rejoignez la FCPE 92
71, rue Guynemer
92130 Issy-Les-Moulineaux
Tél : +33 1-40-93-45-68
<https://92.fcpe-asso.fr>



BON À SAVOIR...

La restauration scolaire

Votre enfant demi-pensionnaire ou interne prend ses repas au lycée. La FCPE revendique une **restauration saine et de qualité, sans plastique, privilégiant des aliments bio et réclame une pause méridienne suffisante**.

Le prix des repas est fixé par le conseil régional selon votre quotient familial CAF (voir aussi *les aides aux familles*).

La démocratie lycéenne

Le lycée offre la possibilité aux jeunes de prendre part à la vie de l'établissement. Les lycéens bénéficient du droit d'expression, d'association, de publication, de réunion... Représentés par leurs délégués et élus, ils exercent ces droits à travers le **CVL (conseil de la vie lycéenne)**, au CA, mais aussi au niveau académique et national.

Les manuels scolaires

Les manuels scolaires sont fournis gratuitement en début d'année. Certains lycées les proposent en version électronique, avec tablette ou ordinateur.

L'ENT : la-vie-scolaire.fr, monlycee.net ou autre logiciel

Des informations importantes sont disponibles sur l'ENT (**Environnement Numérique de Travail**) avec votre code d'accès et mot de passe fournis à la rentrée : dates de réunions, dates des examens blancs, informations générales sur la vie de l'établissement mais aussi notes, absences et retards de votre enfant, absences prévues des enseignants etc.

Les aides aux familles

Certains élèves peuvent bénéficier d'une **bourse**. Pour cela, il faut remplir un dossier lors de l'inscription au lycée ou avant la fin de l'année scolaire.

Si vous êtes en grande difficulté pour faire face aux dépenses de scolarité de votre enfant, vous pouvez solliciter le **Fonds Social Lycéen**, pour payer par exemple la cantine, le transport, les sorties ou voyages scolaires, l'achat de matériel sportif, de fournitures mais aussi les lunettes de vue... Contactez l'assistant.e social.e du lycée ou le secrétariat qui vous précisera les justificatifs à fournir.

Les problèmes médicaux, PAI, PAP, PPS...

La FCPE défend l'école inclusive. Un enfant en situation de handicap ou souffrant de troubles de l'apprentissage, dyslexie etc... peut bénéficier d'un dispositif d'accompagnement (PAI, PAP, PPS...). C'est aux parents de prendre contact avec le lycée. Dans certains cas **votre enfant pourra bénéficier d'aménagements pour les cours et les examens** (notamment pour les épreuves du baccalauréat). Il est important que l'équipe éducative ait connaissance des problèmes de l'élève pour l'aider dans ses apprentissages.